



DECISION DU MAIRE

OBJET : TARIFS DE LA RENTRÉE 2025/2026 APPLIQUÉS A LA PARTICIPATION DES FAMILLES AU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL DE MUSIQUE DE DANSE ET DE THEATRE « LES DEUX MUSES » A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025.

N° 2025.25

Le Maire,

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2023.10.5.190 du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2023, donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire notamment de fixer et modifier, dans la limite de 5% par an, les tarifs et droits qui n'ont pas un caractère fiscal ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine du 27 mai 2019, approuvant la dotation de solidarité communautaire en faveur des 20 communes de l'Agglomération Melun Val de Seine et le fonds de concours aux communes dotées d'un équipement d'enseignement musical et artistique ;

VU délibération n°2024.05.23.96 en date du 23 mai 2024, relative aux tarifs de la rentrée 2024/2025 appliqués à la participation des familles au conservatoire à rayonnement communal de musique, de danse et de théâtre « Les deux Muses » ;

VU la délibération n°2024.12.11.260 du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2024 fixant la convention de mutualisation des conservatoires de Melun et de Vaux-le-Pénil ;

CONSIDERANT que la Dotation de Soutien Communautaire en faveur des conservatoires du territoire de l'Agglomération Melun Val-de-Seine et le fonds de concours permettent à l'ensemble des habitants des 20 communes situées sur le territoire de bénéficier de la même grille tarifaire ;

CONSIDERANT le choix des villes partenaires de faire appliquer deux grilles tarifaires en fonction du domicile principal des usagers :

Grille tarifaire 1 : appliquée aux habitants de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

Grille tarifaire 2 : appliquée aux habitants des communes extérieures à la CAMVS ;

CONSIDERANT la nécessité d'augmenter de 2% le prix des offres artistiques proposées par le conservatoire de Melun (arrondi à l'euro) ;

CONSIDERANT que des réductions peuvent être appliquées lors de l'inscription de l'élève au conservatoire en fonction de sa composition familiale, de la pratique d'une discipline musicale rare ou de sa participation à un orchestre.

DECIDE

DE FIXER la nouvelle grille tarifaire du conservatoire de musique, de danse et de théâtre de Melun « Les Deux Muses », pour la rentrée scolaire 2025/2026, comme suit :

Tarification 2025/2026 des disciplines

	2024/2025		2025/2026(+2%*)	
EVEIL	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS
Bébés de 6 mois à 3 ans – Bain musical 3 ans	92,00 €	194,00 €	94,00 €	198,00 €
Eveil Musique/Danse 3, 4, 5 et 6 ans (Ateliers) Initiation danse dès 7 ans	217,00 €	432,00 €	222,00 €	441,00 €
MUSIQUE - Jusqu'à 25 ans	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS
Forfait enfants/étudiants (cours instrumental individuel, formation musicale, une pratique collective)	360,00 €	969,00 €	368,00 €	989,00 €
Parcours personnalisé hors-cursus (à partir de 11 ans -6ème-)	360,00 €	969,00 €	368,00 €	989,00 €
Discipline individuelle supplémentaire jusqu'au 2 ^{ème} Cycle	238,00 €	476,00 €	243,00 €	486,00 €
Discipline individuelle supplémentaire jusqu'au 3 ^{ème} Cycle	119,00 €	238,00 €	122,00 €	243,00 €
Discipline collective seule (Formation musicale, orchestres, ensembles instrumentaux, ateliers jazz, ateliers MAO)	195,00 €	390,00 €	199,00 €	398,00 €
Chorale / Chœur d'enfants / adolescents	111,00 €	313,00 €	114,00 €	320,00 €
MUSIQUE - Adultes	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS
Discipline instrumentale seule – 30 mn	617,00 €	1 935,00 €	630,00 €	1 974,00 €
Forfait Adultes (cours instrumental individuel, formation musicale, une pratique collective)	493,00 €	1 935,00 €	503,00 €	1 974,00 €
Discipline individuelle supplémentaire	337,00 €	673,00 €	344,00 €	687,00 €
Discipline collective seule (Formation musicale, orchestres, ensembles instrumentaux, ateliers jazz, ateliers MAO)	274,00 €	390,00 €	280,00 €	398,00 €
Chorale Adultes	152,00 €	438,00 €	156,00 €	447,00 €
DANSE CLASSIQUE, CONTEMPORAINE, JAZZ - Jusqu'à 25 ans	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS
Forfait chorégraphique : cursus comprenant un cours technique et un cours de culture chorégraphique.	360,00 €	969,00 €	368,00 €	989,00 €
Discipline chorégraphique supplémentaire	195,00 €	390,00 €	199,00 €	398,00 €
DANSE CLASSIQUE, CONTEMPORAINE, JAZZ - Adultes	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS
Forfait chorégraphique : cursus comprenant un cours technique et un cours de culture chorégraphique.	493,00 €	1 935,00 €	503,00 €	1 974,00 €
Discipline chorégraphique supplémentaire	274,00 €	546,00 €	280,00 €	557,00 €
Atelier chorégraphique 2h00 sans cursus	383,00 €	819,00 €	391,00 €	836,00 €
THEATRE - Jusqu'à 25 ans	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS
Forfait théâtre cursus (uniquement à Melun)	360,00 €	969,00 €	368,00 €	989,00 €

THEATRE - Adultes	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS
Forfait théâtre cursus ou sans (uniquement à Melun)	493,00 €	1 935,00 €	503,00 €	1 974,00 €

La réduction forfaitaire applicable est la suivante :

TYPE	NATURE	ABATTEMENT
FAMILLE	2 inscrits	10%
FAMILLE	3 inscrits et plus	15%
DISCIPLINE MUSICALE RARE	Accordéon, chant baroque, guitare baroque, cor d'Harmonie, orgue, tuba, basson, clavecin, hautbois, viole de gambe, contrebasse, alto.	20%
ORCHESTRE	Participation à l'un des orchestres suivants : Orchestres Symphonique, d'Harmonie ou le Big Band des conservatoires. Orchestre symphonique de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.	25%
DEUX DISCIPLINES	Elèves inscrits dans au moins deux des trois disciplines : musicale, chorégraphique ou théâtrale.	30€ fixe

Le principe d'application de ces avantages est le suivant sur le forfait d'inscription :

- ✓ soit cumul des abattements « famille » ET « discipline musicale rare »
- ✓ soit cumul des abattements « famille » ET « un orchestre »
- ✓ **Location d'instruments de musique :**

Le Conservatoire met à disposition des familles qui le souhaitent des instruments de musique pour les élèves débutants.

Le coût de location d'un instrument est de 40€ par trimestre. Pour la période estivale, le montant de location est de 28€, correspondant au prorata de la durée effective de location (juillet et août).

PRECISE que cette grille tarifaire entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025.

Fait à MELUN, le 15/05/2025

Le Maire,



Kadir MEBAREK.